

## CAPD du 7 février 2017

### Ce qu'il en ressort et avis du SNUDI-FO des Ardennes

- **Conséquences de la fusion des corps psychologues scolaires et psy-COP:**

A partir de la rentrée de septembre 2017, pour les psychologues scolaires, la gestion sera pilotée au **niveau académique**. Pour le moment, c'est un double pilotage départemental et académique.

A partir du 1<sup>er</sup> mars, les personnels vont exprimer **leur droit d'option**:

- **intégrer** un nouveau corps qui comprend les psychologues scolaires du 1<sup>er</sup> degré et les CPE- psychologues du 2<sup>nd</sup> degré.
- En cas de refus: **détachement long** car les psychologues ne feront plus partie du corps des professeurs des écoles.

Il y aura la tenue d'élections professionnelles car il s'agit d'un nouveau corps afin de constituer une CAPA (commission administrative paritaire académique): La tenue des élections se fera selon l'ancienne formule, en version papier, dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017-2018 pour l'installation de la CAPA au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Beaucoup de zones sont encore floues et ne seront précisées que dans les semaines, voire les mois à venir.

Le SNUDI-FO alerte: Après la fusion de ces 2 corps, ce ne sont pas moins de 11 autres corps d'enseignants et d'éducation dont la refonte est soumise à l'examen du CTM (comité technique Ministériel), faisant voler les statuts et alignant le temps de travail des agents sur les 1607 heures...

- **40 demandes de retraite formulées pour la fin de cette année scolaire:**

Baby-boom? Marre des réformes, contre-réformes, PPCR, Loi de refondation, dégradations des conditions de travail, inclusions...?

- **Mouvement:**

Le DASEN informe qu'il est favorable à la (re)mise en place d'une seconde phase de mouvement avec émission de vœux. Concrètement, si à l'issue de la première phase du mouvement 2017, pour les PE qui n'ont pas eu satisfaction, une liste de postes restés vacants et de couplages de postes sera portée à leur connaissance et ils émettront des vœux. Le départage se fera donc classiquement au barème à partir de la saisie de vœux du second mouvement. C'était une **demande du SNUDI-FO** depuis des années dans un but de transparence et d'égalité de traitement.

- **Circulaire de mobilité:** il y a des dispositions concernant les postes à profil, dont le nombre sera réduit à minima. C'est une demande du ministère. Le DASEN indique qu'il y aura donc un groupe de travail pour étudier les postes qui resteront à profil.

Toutefois, dorénavant, pour postuler pour une direction de 10 classes et + (en plus de l'inscription sur la liste d'aptitude à la direction), il sera demandé l'avis de l'IEN: favorable ou défavorable. Et en cas d'égalité d'avis, il y aura un départage au barème des candidats.

Le SNUDI-FO s'est toujours opposé au profilage des postes, quels qu'ils soient; seul le barème peut garantir une parfaite égalité de traitement. Dans le contexte de la loi de refondation et de PPCR, l'avis de l'IEN équivaut à demander si le postulant est un bon petit soldat prêt à se soumettre à tous les « partenaires » de l'école sans compter ni ses heures ni son degré de responsabilité.

- **Jours de rattrapage des personnels à 80%:**

le DASEN voudrait avoir une discussion pour se mettre d'accord notamment dans le cas où un jour de rattrapage n'est finalement pas travaillé en raison d'un arrêt maladie: un autre jour ou pas? La question se pose en raison du fait que dorénavant les jours ne sont plus arrêtés par un calendrier.

**La position du SNUDI- FO est très claire: il est contre le fait de rattraper des jours qui auraient dû être travaillés et ne l'ont pas été pour des raisons de maladie, c'est illégal.** Notre syndicat demande un calendrier prévisionnel des jours de rattrapages dès la rentrée et au pire pour les vacances d'Octobre..

- **inspections des T2 et collègues «inspectables»:**

Pour le DASEN, ce sont bien des **visites d'accompagnement** réalisées par l'IEN de circonscription en complément des visites d'accompagnement des CPC et **non plus des inspections.**

Pour les collègues du 6ème au 7ème échelons, au nombre de **56** dans le département des Ardennes, ils auront une visite de leur IEN de circonscription. Avec la mise en place du PPCR, il n'y a plus d'inspection tous les 3 ou 4 ans. Il s'agit désormais de rendez-vous avec son IEN dont le nombre est limité au cours de la carrière. Ainsi, les T2 ont vont avoir une visite ainsi que les collègues étant au 6ième et 7ième échelons.

Le **SNUDI-FO** rappelle que PPCR n'est censé entrer en vigueur qu'au premier septembre et qu'il dénonce l'application anticipée que fait l'administration ; ces visites remplaçant les inspections ce semestre n'ont pas lieu d'être. De plus, les collègues qui étaient normalement inspectables cette année devraient pouvoir avoir un note améliorée au lieu de se faire complètement léser.

- **poste «autisme»:**

une visite de tous les sites possibles a été faite la semaine dernière ainsi qu'une consultation avec l'ARS (agence régionale pour la santé) pour définir des critères de sélection (réunion le 08 février). Cette unité ouvrira à la rentrée de septembre 2017; le site sera bientôt connu. La collègue en poste sur ce dispositif aura la possibilité d'accepter ou de refuser l'affectation car l'implantation de la classe a été choisie après l'affectation sur le poste. Le DASEN tient à faire remarquer *«les beaux engagements des équipes enseignantes qui font honneur à l'école publique»...*

Pour rappel, ce poste a été créé à l'époque suite à l'action du **SNUDI- FO** dans les établissements «maternelle», dont les classes incluaient des enfants à comportement «problématique», violents et dangereux, sans AVS, et où les enseignants craquaient les uns derrière les autres. Aujourd'hui ces situations c'est dans toutes les écoles à cause du 100 % inclusion contenu dans la **loi de Refondation**, dont FO continue de demander l'**abrogation.**

- **coordonnateurs REP:**

Spécificité Ardennaise, ils sont sur 2 postes, un pour le 1<sup>er</sup> degré et un coordonnateur pour le 2<sup>nd</sup> degré. A la rentrée, il n'y aura plus qu'un seul coordonnateur REP. Le DASEN laisse le choix aux équipes et aux coordonnateurs pour la rentrée 2017.